

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957 - 1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 avril 1958.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

tendant à inviter le Gouvernement à remercier MM. Beeley et Murphy de leurs bons offices, à prendre acte des résultats de leur mission et à indiquer que dorénavant le Gouvernement français estime pouvoir et devoir assumer seul le règlement des difficultés qui peuvent se produire entre lui et les Etats Maghrébiens.

PRÉSENTÉE

Par MM. Léo HAMON, André ARMENGAUD,
Edmond MICHELET et Edgard PISANI

Sénateurs.

(Renvoyée à la Commission des affaires étrangères.)

I. — Au moment où le Parlement est convoqué pour se prononcer sur la politique à suivre dans des circonstances décisives, il serait paradoxal que l'une des Assemblées du Parlement soit en fait réduite au silence: sans doute convient-il, pour nous, de respecter la priorité que la Constitution confère à l'Assemblée Nationale; notre réunion apparaîtrait cependant comme étrangement dérisoire si elle n'avait d'autre objet que de nous inviter à nous disperser; c'est pourquoi nous déposons la présente pro-

position de résolution afin de permettre à notre Assemblée de donner avec les modalités convenables son sentiment sur le problème dont l'angoisse étreint tous les Français ;

II. — Nous vous proposons un appel à la reprise en main par les Français de leur destin. La continuation de la procédure suivie aboutit de plus en plus à déposséder la France de l'initiative et de la décision dans une affaire que la Nation considère comme capitale ; nous vous demandons d'inviter le Gouvernement à dire que la France reprend en main la direction de ses affaires ;

III. — La suggestion tendant, sur l'intervention notoire de puissances étrangères, à diviser le règlement des litiges existants entre la France et la Tunisie et à ajourner la question de frontières, est particulièrement humiliante pour notre pays :

a) En renonçant à soulever aujourd'hui la question du contrôle de la frontière au moment où le Président Bourguiba affirme publiquement son droit au soutien de l'insurrection algérienne, la France reconnaît implicitement mais certainement ce droit et sera gênée plus tard pour vouloir le contester. Si la Tunisie ne peut pas ne pas intervenir dans les affaires algériennes, les conséquences à tirer de cette situation peuvent être, soit celles d'une réaction française brutale, soit celles, selon nous plus sages, d'une négociation d'ensemble ; elles ne peuvent décemment être celles d'un simple aveu d'impuissance ;

b) Comme déjà dit, il est notoire que la prise de position française n'est pas spontanée et qu'elle a été adoptée au dernier moment sous la pression de puissances étrangères.

Si des hommes politiques français étaient partisans de cette solution, s'ils estimaient qu'il n'est plus possible de ne pas négocier avec la Tunisie sur l'ensemble du problème maghrébin, ou s'ils estimaient qu'on ne peut empêcher la Tunisie d'intervenir dans les affaires algériennes, ils auraient dû avoir le courage de le dire eux-mêmes et de recommander à leurs compatriotes cette solution (ou cette abstention) ; ils ne l'ont pas fait et tout se passe comme si d'aucuns, n'ayant pas le courage politique de préconiser eux-mêmes certaines solutions, souhaitaient l'arbitrage étranger pour imposer ces solutions à une opinion nationale qu'ils n'osent pas, eux, affronter à découvert ;

IV. — Pourtant, entre toutes les solutions concevables, celle de l'intervention étrangère et de l'internationalisation est la

plus mauvaise, nous ne nous laisserons pas de le répéter. Des négociations engagées par la France, des concessions décidées par elle peuvent paraître critiquables à certains de nos compatriotes : ils reconnaîtront eux-mêmes qu'elles sont préférables aux mêmes concessions décidées par l'étranger. Dans le premier cas, en effet, la France peut obtenir un avantage moral en contrepartie de ce qu'elle concède, dans le second, la perte est pour elle et l'avantage moral pour d'autres ; un précédent est au surplus créé, c'est aux « autres » dont on a connu le pouvoir, qu'on s'adressera demain pour forcer la France, peut-être avec l'acquiescement tacite de certains Français.

Dans les circonstances où il intervient, le fléchissement de la politique gouvernementale et la notoriété de ces causes ne peuvent pas faire illusion ; parce qu'on renonce à faire ce qu'on voulait faire, du fait que des Gouvernements étrangers y sont contraires, on passe notoirement des « bons offices » — ou prétendus tels — à un arbitrage qui ne dit pas encore son nom mais montre déjà son visage ;

V. — Ceux qui accepteraient aujourd'hui une telle démarche, après avoir préconisé une tout autre politique, prendraient une singulière responsabilité ; ils avoueraient qu'ils ont recommandé l'autre politique sans avoir mesuré les forces dont nous disposions pour la faire ; s'ils invoquent cependant les nécessités de la solidarité occidentale, ils se verront justement reprocher d'avoir sacrifié les droits de la France, tels qu'ils ressortent de leurs propres propos antérieurs, à ses alliances présentes ;

VI. — Nous le répétons : une autre politique est possible ; la communauté franco-maghrébiennne est capable d'écarter les solutions de l'intervention étrangère. Sans vouloir développer ici l'économie de solutions qui, dans l'intérêt même de leur succès, n'ont pas à être exposées à tout moment sur la place publique, nous répétons qu'il vaut mieux négocier nous-mêmes que de le laisser faire par des puissances peut-être amies, mais certainement non désintéressées ; nous affirmons que l'évolution de la communauté franco-africaine marque une direction dans laquelle la France peut résoudre les difficultés nées en Afrique du Nord, nous pensons que les Gouvernements des territoires africains, investis de la gestion de leurs propres affaires par la loi-cadre, peuvent être les témoins d'une volonté française de renouveau et prêter à leurs compatriotes européens le concours de leur autorité et de

leur caution; nous soulignons qu'il y a, à travers tout le monde, des Gouvernements qui reconnaissent l'importance pour la paix internationale d'une position privilégiée de la France en Afrique du Nord et que dans des circonstances difficiles pour notre pays, celui-ci a le droit à faire appel à tous les concours qu'il peut trouver ;

VII. — Nous ne demandons pas au Conseil de la République de se prononcer aujourd'hui sur telle ou telle de ces démarches, qui sont l'usage que la France doit faire de sa liberté; c'est le principe de cette liberté que nous lui demandons de réaffirmer puisque lui-même est remis en cause; faisons un effort d'union pour affirmer cette indépendance; il nous rendra plus facile l'effort ultérieur pour un accord sur une politique nationale valable de communauté franco-africaine; mais pour préserver les chances mêmes de cette politique, montrons d'abord que nous ne sommes pas tombés aussi bas que certains voudraient le croire.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous vous demandons d'adopter la proposition de résolution dont la teneur suit :

PROPOSITION DE RESOLUTION

Le Conseil de la République invite le Gouvernement :

— à remercier MM. Murphy et Beeley de leurs diligences dans la mission dite de « bons offices », dont ils ont été investis, et à leur donner acte des informations qu'ils ont rapportées au terme de cette mission;

— à faire connaître publiquement — et en tant que de besoin par voie de démarche particulière auprès de tout gouvernement intéressé — que, sous réserve de recours aux prérogatives que lui confèrent le droit international et les institutions internationales, la France estime pouvoir et devoir régler directement, par l'usage des ressources de la communauté franco-africaine, les questions pendantes entre elle et les Etats maghrébiens, dans la conscience des solidarités particulières qui l'unissent à eux et avec, s'il en est besoin, le concours des amitiés que sa tradition et sa position lui ménagent dans le monde.